AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 24-3-65 ..2725

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL

15 F.

Supplément n° 2 au Bulletin n° 54 - MARS 1965 — 23 MARS 1965

ARBRES FRUITIERS

TEIGNE DES FLEURS DU CERISIER : (en particulier zone de production de cerises à kirsch de FOUGEROLLES - Haute-Saône).

Si aucun traitement de pré-débourrement (colorants nitrés ou oléoparathion) n'a été effectué, il est recommandé d'appliquer un oléoparathion (30 grammes de parathion/hectolitre au minimum) au stade C : bourgeon ouvert laissant voir les boutons verts encore rassemblés. Ce traitement agira en outre contre d'autres ravageurs (pucerons, cheimatobie, etc...) et il est souhaitable d'ajouter un produit cuprique (250 grammes/hectolitre de cuivre métal) en vue de lutter en même temps contre le corynéum et le monilia.

ANTHONOME DU POMMIER : Dans les vergers où des dégâts ont été constatés l'année dernière, effectuer un traitement au stade "bourgeon blanc".

DESHERBAGE

DESHERBAGE ANTIGRAMINEES DE L'ORGE : Rappelons qu'il est possible dans les cultures d'orge de lutter contre les graminées indésirables annuelles, en particulier folle avoine, agrostide, vulpin des champs.

1° - TRIALLATE en pré-semis : traitement le jour du semis ou dans les 48 heures qui précèdent, sur un sol finement préparé : dose : 1.200 à 1.400 grammes de matière active/hectare, soit 3 l. à 3 l.500 de produit commercial (400 gr./l.) ; débit minimum : 400 litres ; jalonner le terrain au fur et à mesure de l'exécution de la pulvérisation ; faire suivre immédiatement le traitement d'un hersage croisé ; coût de l'herbicide : 90 à 105 F./hectare.

2° - BARBANE : Lorsque la folle avoine a de 1 à 2.5 feuilles, le stade végétatif de l'orge n'étant pas pris en considération. La variété d'orge "Aurore" ne doit pas être traitée. Dose : 375 à 450 grammes de matière active/hectare, soit 3 l. à 3 l.500 de produit commercial, de préférence dans 4 à 500 litres d'eau ; toutefois, avec un bon pulvérisateur bien réglé, un débit de 2 à 300 litres/hectare est suffisant.

Ce traitement est un peu plus délicat que le précédent. Ne pas traiter une orge chétive ou semée trop claire. Ne pas rouler ou herser après le traitement. Le coût de l'herbicide est identique à celui du traitement de pré-semis au triallate.

LISTE DES PRODUITS HOMOLOGUES

RECTIFICATIF : DORYPHORE de la POMME de TERRE : Poudrage : au lieu de "Carbaryl 100 grammes de matière active à l'hectare", il faut lire : "Carbaryl 1.000 grammes de matière active à l'hectare".

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P91